

Règlement particulier de l'épreuve « Contre la montre de CASTA » se déroulant sur la voie publique et ouverte à la circulation. Se conformant aux REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS ORGANISEES SUR LE TERRITOIRE DE COMPETENCE DU COMITE INSULAIRE CORSE DE CYCLISME

Article créé le 28/01/2020

Préambule :

"Le présent règlement particulier vient compléter les dispositions et prescriptions contenues dans le règlement général des épreuves, adopté par le comité insulaire corse de cyclisme, actuellement en vigueur".

Règlement du CLM du 12 Avril 2020 organisée par l'ECB.

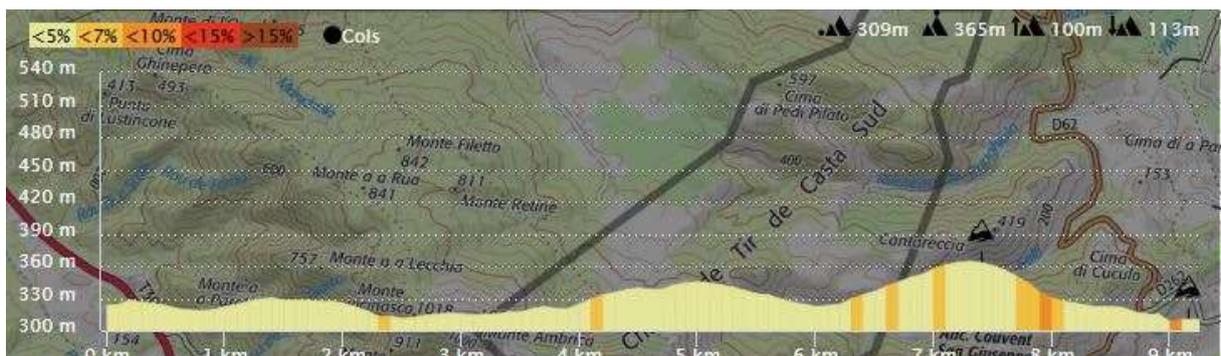
L'association **ETOILE CYCLISTE BASTIAISE** organise le 12 Avril 2020 à CASTA une course cycliste sur route de type «contre la montre» individuel et Gentlemen sous l'égide de la FFC.

Pour tout renseignement et inscriptions :

Consulter le site Internet de l'ECB. www.ecbastiaise.com ou Mr Ladieu 0625107310

Participants : cette épreuve est ouverte à tout titulaire d'une licence sportive ou porteur **d'un certificat médical de moins de 03 mois autorisant la pratique du cyclisme en compétition** (art. L 213-3 du Code du Sport).

Distance: cette épreuve se déroulera sur la D D81 départ de la stèle Dominique Vincinti arrivée à bocca di vezzu d'une distance de 9.800 km



Le programme du CLM de CASTA

L'ensemble des manifestations sportives se dérouleront sur la commune de SANTU PETRU DI TENDA.

10h30 : Accueil, retrait des dossards et éventuellement dernières inscriptions toutes catégories.

11h30 : Fin de signature des feuilles d'émargement.

11h00 : Départ du 1^{er} coureur. (Toutes les minutes)

14H00 : Départ de la première équipe gentlemen (Toutes les 2 minutes)

16h30 : Remise des prix

Engagement ou prix des dossards

Adultes 15 €, FFC jeunes 8€, tous autres Adultes 25 €, tous autres jeunes 18 €.

*** PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE le jour de l'épreuve.**

Course ouverte à toutes les catégories à partir de MINIMES. Pour les équipes gentlemen le règlement privilégie un coureur de plus de 40ans et un de moins de 40ans, si les deux coureurs ont moins de 40 ans un écart de 8 ans sera demandé entre les 2 coureurs, si les coureurs ont plus de 40 ans 5 ans d'écart demandé

Course ouverte à toutes les fédérations sportives et aux non licenciés.

Course ouverte aux minimes et cadets avec un vélo traditionnel **non équipé de prolongateur**, avec un braquet correspondant à leurs catégories, les vélos de chrono sont **AUTORISES pour les adultes.**

Moyens de secours

- ambulance avec 2 personnes
- Secouristes PSC1 / 2 personnes
- 2 motos
- 2 voitures
- 4 signaleurs fixes

PRIX :

1^{ER} de chaque catégories / coupes

2 et 3eme de chaque catégories / médaille

Catégories récompensées

- Féminine
- Minime/cadet/junior/Espoirs/senior/master 1 à 9
- équipes : féminines/Mixte/gentlemen/moins de 40/plus de 40

SONT INTERDITS:

Les caméras sur les casques et vélos.
Les vélos à assistance électrique.

Responsabilité du coureur

Fin de signature des feuilles d'émargement 30 mn avant le dernier départ soit, 11H30
Le dossard doit être tenu par 4 épingles et placé de manière visible, et non pas en haut du dos.

Le coureur qui n'aura pas mis son dossard de façon visible ne sera pas classé.

La loi fait obligation au coureur d'apporter ses épingles pour des raisons d'hygiène et de santé.

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire même pendant l'échauffement et doit être attaché jusque passé la ligne d'arrivée.

Tout coureur accidenté au plan matériel peut terminer le parcours en portant ou en faisant rouler son vélo, mais sans se faire aider.

Tout coureur devra se présenter sur la ligne de départ 2 minutes avant son heure de départ.

Tout coureur qui sera en retard verra son temps décompté à partir de son heure normale de départ. La seule heure légale est celle de la table du départ du chrono.

Il est strictement interdit au coureur qui n'est pas en compétition ou après l'arrivée de passer sur la boucle de détection.

Tout coureur d'une autre fédération doit se conformer au présent règlement.

Tous les compétiteurs seront tenus au départ par un seul et même teneur du 1^{er} au dernier coursier. Tout coureur ne souhaitant pas être tenu prendra le départ pied à terre.

L'épreuve se déroule sur des voies ouvertes à la circulation publique, le **respect intégral** des dispositions **du code de la route** s'impose. Les concurrents n'ont pas l'usage privatif de la route, ils doivent rouler sur la partie droite de la chaussée. Non-respect, (mise hors course).

Les équipements du véhicule d'ouverture de course

Aux termes de l'article A. 331-40 du code du sport (dans sa version issue de l'arrêté du 3 mai 2012 susvisé), la voiture ouvreuse sera surmontée d'un panneau signalant le début de la course.

S'agissant de course cycliste, ce véhicule disposera, en outre, d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée, en application des dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente.

Les signaleurs occupant ce véhicule seront autorisés à utiliser une signalisation sonore (porte-voix).

La voiture ouvreuse circulera plusieurs centaines de mètres à l'avant du 1^{er} coureur. Ses feux de croisement devront être allumés.

Les véhicules suiveurs

La connaissance du règlement particulier réservé à l'épreuve chronométrée de Casta du 12 Avril 2020 et des conditions particulières qui s'y rapportent. La signature de **la fiche de sécurité** est obligatoire pour tous les chauffeurs devant accompagner des coureurs sur le circuit du CLM ou, le départ sera refusé pour le véhicule suiveur*.

S'agissant d'une course cycliste, ces véhicules devront disposer en outre, d'une signalisation lumineuse: leurs feux de croisement devront être allumés.

Les feux de détresses sont proscrits, ils ne peuvent plus indiquer un changement de direction inopiné aux autres utilisateurs de la chaussée.

Les véhicules suiveurs pourront utiliser une signalisation sonore, avertisseur et/ou (porte-voix).

Il est à préciser que se porter à la hauteur d'un coureur pour filmer d'un téléphone mobile ou caméra avec une perche est **dangereux et donc interdit**.

Il est interdit à tout occupant d'un véhicule suiveur de sortir de l'habitacle et de s'asseoir sur le montant d'une portière cela est **dangereux et donc interdit** et entrainera la mise hors course du coureur

En l'absence de routes de contournement le retour s'effectuera sur le même trajet.

***Le respect intégral du code de la route s'impose.**

Responsabilité des chauffeurs

Obligations envers les cyclistes

Le conducteur doit réduire sa vitesse lors du croisement ou du dépassement de cycliste isolé ou en groupe.

Pour effectuer un dépassement le conducteur ne doit pas s'approcher latéralement d'un cycliste à moins d'un mètre en agglomération et un mètre et demi hors agglomération.

Zones de départ et d'arrivée

Il est interdit à tout occupant d'un véhicule à l'arrêt ou en stationnement d'ouvrir une portière lorsque cette manœuvre constitue un danger pour les autres usagers.

Pénalité

Quatre contrôleurs non identifiables situés sur le parcours veilleront au bon déroulement de l'épreuve.

Tout abri caractérisé derrière un engin motorisé de 4, 3 et 2 roues ou un autre cycliste sera sanctionné par une mise hors course. (NON négociable)

Les équipements du véhicule de fin de course

La voiture balai sera surmontée d'un panneau signalant la fin de course.

Ses feux de croisement devront être allumés.

Elle assurera le ramassage des signaleurs.

Conception : **ECB**